



Arrêté dressant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

VU la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté rectoral du 23 août 2021 fixant les dates et modalités d'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique session 2022 ;

VU l'arrêté rectoral du 03 janvier 2022 portant composition du jury chargé de délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2022 ;

VU la liste des candidats proposés pour l'admission, établie par le jury de la session 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est délivré aux candidats dont les noms suivent :

Madame DEMAIZIÈRE Judith Alice Jacqueline

Madame FEYDEL-BELFORT Anne-Lise (née FEYDEL)

Madame FLEURY Delphine

Madame JANICOT Audrey

Monsieur LEVALET Julien

Madame MASSON Hélène (née SCHWARTZ)

Madame PLISSON Sophie

Monsieur PRAT Arnaud André

Certifiée sciences physiques et chimiques

PLP lettres - histoire

PLP mathématiques – physique - chimie

Agrégée éducation physique et sportive

Certifié éducation physique et sportive

PLP mathématiques sciences

Certifiée documentation

Certifié sciences économiques et sociales

Agrégée histoire géographie

Agrégée sciences de la vie et de la terre

Agrégée sciences de la vie et de la terre

Agrégée sciences économiques et sociales

Madame QUEREL Sophie (née JUNGERS)

Madame RIVIÈRE Sandra (née WULGUE)

Madame SEVESTRE Sabine Marlène (née GASNE)

Madame VALLET-SANTAMARIA Estelle (née VALLET)

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 19 mai 2022

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,

Caroline VAYROU